

# **Ils projettent l'éclatement de la RATP ! L'UMP TOMBE LE MASQUE**

## **Communiqué de la section RATP du PCF**

Vendredi 13 novembre, à l'initiative de deux députés UMP, Yves Albarello et Gilles Carrez (ce dernier également administrateur de la RATP), la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement au projet de loi « Grand Paris » scindant la RATP en deux entités « *juridiquement séparées* » : l'une chargée de la gestion des infrastructures du métro, l'autre de l'exploitation des réseaux de transport.

Autrement dit, il s'agit d'appliquer à la RATP le modèle imposé il y a douze ans à la SNCF avec la création de RFF.

Et tout cela pourquoi ? Pour que « *la création d'un gestionnaire d'infrastructure du réseau métro affecté au transport public urbain de voyageurs en Ile-de-France ne devienne pas un obstacle à la concurrence de l'exploitation dudit réseau* », précise l'exposé des motifs de l'amendement. Cette réforme n'a donc rien à voir avec la recherche d'une meilleure qualité du système de transport. Elle n'est justifiée que par la volonté de permettre à des groupes privés comme Véolia de venir concurrencer plus facilement la RATP sur son territoire, notamment dans la perspective de l'extension du métro induite par le Grand Paris.

Pourtant, la séparation SNCF-RFF fait chaque jour la preuve de sa nocivité : elle a débouché sur une ribambelle de dysfonctionnements, tout en engendrant des procédures bureaucratiques. L'efficacité, c'est l'entreprise intégrée, pas la multiplication des sociétés et des contrats.

Ajoutons que le règlement européen OSP – que les communistes continuent de dénoncer et de combattre – n'impose nullement une telle séparation physique, mais seulement la tenue de comptes distincts entre les activités mentionnées.

Avec cet amendement, l'UMP tombe le masque. C'est l'unité de la RATP, soit disant « garantie » par le gouvernement, qui se trouve brutalement remise en cause.

Sans doute la Droite se sent-elle encouragée dans sa frénésie libérale par le fait que le PS ait utilisé les mêmes arguments pro-concurrence dans sa critique des modalités de mise en œuvre du règlement européen en Ile-de-France.

Cependant, les dés ne sont pas jetés. La procédure parlementaire n'est pas achevée et le projet de loi définitif sur le Grand Paris dans lequel s'inscrit cet amendement ne sera adopté définitivement qu'au printemps, après les élections régionales.

Les communistes de la RATP appellent les défenseurs du Service Public et de l'entreprise publique à mettre cette période à profit pour faire entendre leur refus de l'éclatement projeté. En particulier, le vote pour la liste du Front de Gauche qui est en cours de constitution en Ile-de-France sera en mars prochain le moyen de peser positivement dans le rapport des forces, avec l'ambition de doter la région et le STIF d'élus et d'une majorité qui fassent barrage aux logiques libérales et agissent dans le sens du Service Public.